



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 janvier 2020

Présents : MM. BEN ALI Zaïna, BLANC Laurent, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DEROSE David, DUVAL Denis, GEORGES Marie-Ange, MARGNANE Gérard, ROGIER Gilles, SANDJIVY Sylvie, ZICKGRAF Didier

Absents : BUISSON Frédéric, ESTIENNE Bernard, CHARRAT Jean-François, MATHIEU Jean-Marc, MELANO Yolène, SANNA Magali,

Procuration : SANNA Magali à SANDJIVY Sylvie

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité

PV de la séance du 7 janvier 2020

Monsieur le Maire revient sur la dernière réunion du Conseil Municipal qui a été reportée suite au départ de 2 élus de l'opposition. Il fait part de sa déception pour un tel agissement et précise que 2 élus de la majorité étaient absents pour raison d'hospitalisation.

Approbation du compte rendu du 18 décembre 2019

Monsieur le Maire poursuit par la réponse à apporter à M. Rogier qui a demandé par mail des précisions sur 2 sujets abordés lors de la réunion du 18/12 :

- 1) Concernant l'adoption du principe de regroupement pour le suivi des contrats de notre fermier : le contrat est fixé sur 2 ans pour un montant total TTC de 28 680 €. Il précise que les charges seront réparties sur 2 ans et sur les 7 communes signataires. La part de la commune de La Verdrière s'élève à 5 450 € soit 2725 € TTC pour une année.

- 2) Concernant le mur de la rue Desolme : il répète que le processus a été engagé après les conclusions de l'expert de notre assurance. L'urgence a été posée, nous avons obtenu 2 devis ainsi que cela avait été expliqué et c'est pourquoi nous avons diligenté les travaux.
Le choix de l'entreprise et le fait d'avoir notifié son nom n'avait effectivement pas été mentionné lors du conseil.

Après ces explications, Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu du 18 décembre 2019

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

I - DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020
PRIORITE N°1 ET UNIQUE : CREATION D'UN POLE DE SANTE

Monsieur le Maire fait un retour sur le projet en précisant qu'en 2019, nous avons budgété pour une construction hors eau-hors air d'un montant estimatif de 678 197 €.

En 2019, une subvention a été demandée au Conseil Départemental de 114 000 €, la dotation de l'Etat (DETR) de 56990 € et le FRAT d'un montant de 40900 €, ces subventions sont notifiées. Le solde sera équilibré par l'emprunt.

Après discussion avec le Sous-préfet par rapport à l'incompatibilité entre la DETR et le FISAC, le dossier FISAC a finalement été redéposé.

Enfin, nous avons demandé à l'Architecte de présenter un nouveau projet du sous-sol du bâtiment qui n'était pas prévu dans le premier dossier.

Le montant estimatif est de 396 365 € HT (y compris la réalisation de l'aménagement extérieur du bâtiment de 35 350 € HT) soit 475 638 € TTC.

Le montant de la DETR demandée : 40% soit 158 000 €

Il sera également possible de demander au Département une subvention pour 2020.

Il précise que l'architecte prépare les appels d'offres aux entreprises, mais, que compte tenu de la proximité des élections municipales, le choix de poursuivre ou pas le projet est laissé à la nouvelle équipe.

Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR la plus haute possible pour la réalisation de cet important projet structurant qui s'élève à **396 365.00 € H.T.**

| NATURE DU FINANCEMENT | MONTANT H.T. | % |
|--------------------------|---------------------|-------|
| Autofinancement : | 238 365.00 € | 60% |
| DETR : | 158 000.00 € | 40% |
| TOTAL : | 396 365.00 € | 100 % |

Le Maire informe l'assemblée que le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19h